

Paris, le 28 juin 2005

## INFORMATION PRESSE

### Avec SOGÉCRISTAL 2, la Société Générale offre aux épargnants particuliers « des garanties pour passer à l'action »

Forte du succès remporté par sa gamme de fonds garantis SOGECRISTAL, la Société Générale lance, à partir du 28 juin 2005, SOGECRISTAL 2.

La gamme SOGÉCRISTAL 2 se compose de 2 FCP : SOGÉCRISTAL 2 Garanti (6 ans) et SOGÉCRISTAL 2 Garanti Assurance (8 ans).

SOGÉCRISTAL 2 permet de bénéficier à la fois :

1. d'une double garantie à l'échéance :  
L'investisseur est assuré de percevoir, à cette date, au minimum **85% de la plus haute valorisation de son investissement atteinte en cours de vie**, quoi qu'il arrive l'intégralité de son capital initialement investi<sup>(1)</sup>.
2. d'une gestion active pour dynamiser la performance :  
L'investisseur bénéficie d'une expertise qui permet de **gérer dynamiquement l'exposition du placement au marché des actions françaises. Dans un environnement de marché favorable, l'exposition à l'indice CAC40 sera augmentée par le gérant afin de maximiser le potentiel de performance.**  
Dans le cas contraire, elle sera réduite par le gérant, au profit de supports monétaires, afin de limiter l'impact de la baisse de ce même indice.
3. de la possibilité de sortir en toute liberté avant l'échéance, sans frais, sur des niveaux garantis prédéfinis à l'origine<sup>(2)</sup>.

Cette offre de produits garantis s'adresse principalement aux clients particuliers recherchant des placements sécurisés tout en permettant de bénéficier d'une participation aux perspectives de hausse des grandes valeurs de la Bourse de Paris.

(1) Hors commission de souscription ou frais sur versement.

(2) Dans ces cas de sorties anticipées, à compter de la seconde moitié de vie du produit, l'investisseur est assuré de profiter au minimum de 80 ou 85% de son capital investi à l'origine (hors commission de souscription ou frais sur versement), selon le cadre fiscal choisi.



GROUPE

RESEAUX DE DETAIL & SERVICES FINANCIERS – GESTIONS D'ACTIFS & SERVICES AUX INVESTISSEURS – BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT

#### CONTACTS

##### SOCIETE GENERALE

Jérôme FOURRE  
+33(0)1 42 14 25 00  
Stéphanie CARSON-PARKER  
+33(0)1 42 14 95 77  
Hélène AGABRIEL  
+33(0)1 41 45 97 13

##### COMMPRS

Tour Société Générale  
92972 Paris-La Défense cedex  
France

Fax +33(0)1 42 14 28 98

[www.socgen.com](http://www.socgen.com)

##### SOCIETE GENERALE

Société Anonyme au capital  
de 542 691 448,75 EUR  
552 120 222 RCS PARIS

### **Groupe Société Générale**

La Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 92 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 17 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux Investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 1 180 milliards d'euros en conservation et 326 milliards d'euros sous gestion à fin mars 2005.
- Banque de financement & d'investissement. SG CIB se classe durablement parmi les leaders européens et mondiaux en marché de capitaux en euro, produits dérivés, et financements structurés.

La Société Générale figure dans les quatre principaux indices internationaux de développement durable. [www.socgen.com](http://www.socgen.com)



**GROUPE**

**RESEAUX DE DETAIL & SERVICES FINANCIERS – GESTIONS D'ACTIFS & SERVICES AUX  
INVESTISSEURS – BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT**

## SOGÉCRISTAL 2

► Un placement qui vous offre une participation aux perspectives de hausse des grandes valeurs françaises de l'indice CAC40 en toute sérénité.

### ● Une double garantie à l'échéance<sup>(1)</sup>

Avec SOGÉCRISTAL 2, à l'échéance de 6 ou 8 ans selon le cadre fiscal choisi :

- Vous êtes assuré de profiter au minimum de 85 % de la plus haute valeur liquidative quotidienne enregistrée par votre placement depuis la date de référence<sup>(2)</sup> : c'est l'effet cliquet.

Grâce à cet effet cliquet permanent, votre niveau de garantie ne peut que progresser, vous protégeant ainsi d'un éventuel retournement des marchés.

- Vous bénéficiez, quoi qu'il arrive, à l'échéance, d'une garantie totale de remboursement de votre capital investi<sup>(3)</sup>.

### ● Une gestion active pour dynamiser la performance<sup>(4)</sup>

Avec SOGÉCRISTAL 2, vous accédez à l'expertise de Société Générale Asset Management et profitez pleinement d'une technique qui permet de gérer dynamiquement l'exposition de votre placement au marché des actions françaises, en tenant compte des contraintes de garantie en cours de vie et à l'échéance.

La répartition des investissements de SOGÉCRISTAL 2, entre supports actions et supports monétaires, est ajustée en permanence en fonction des prévisions économiques et des configurations de marché.

Dans un environnement de marché favorable, l'exposition à l'indice CAC40 tendra à augmenter afin d'optimiser le potentiel de performance. Dans le cas contraire, elle aura tendance à diminuer<sup>(5)</sup> au profit de supports monétaires afin de limiter l'impact des baisses de l'indice CAC40.

SOGÉCRISTAL 2 désigne une gamme de 2 Fonds Communs de Placement :

SOGÉCRISTAL 2 GARANTI  
SOGÉCRISTAL 2 GARANTI ASSURANCE

### ● Le choix du cadre fiscal

SOGÉCRISTAL 2 vous offre une participation au potentiel de performance des grandes valeurs de l'indice CAC40 dans les cadres fiscaux très avantageux du PEA ou de l'assurance vie.

### ● Une grande souplesse de fonctionnement avec des garanties partielles intermédiaires

En cours de vie, vous bénéficiez de possibilités de sorties anticipées sans frais selon des conditions définies à l'origine<sup>(6)</sup>.

(1) La garantie totale du capital investi ne s'applique qu'à l'échéance pour les souscriptions effectuées jusqu'au 05 septembre 2005, 18h30.

(2) Soit le 09 septembre 2005.

(3) Hors commission de souscription ou frais sur versement.

(4) La performance de SOGÉCRISTAL 2 est partiellement liée à celle de l'indice CAC40. L'évolution des valeurs liquidatives des fonds de cette gamme ne reflète donc pas l'évolution de cet indice et sera nécessairement différente du fait de l'existence de la garantie de capital. Consultez la rubrique "en bref" : dates et niveaux de garanties.

(5) En cas de forte baisse de l'indice CAC40, le fonds pourra être uniquement investi en actifs monétaires. Le porteur bénéficiaire, quoi qu'il arrive, des garanties offertes à l'échéance.

(6) Dans ces cas de sorties anticipées, le risque de perte en capital est limité à un niveau de 15% ou 20% à compter de la troisième ou de la quatrième année, selon le cadre fiscal choisi.

## Illustrations du fonctionnement de SOGÉCRISTAL 2 à partir d'une simulation d'évolution du marché des actions françaises<sup>(1)</sup>

### Illustration du mécanisme de "cliquet" de SOGÉCRISTAL 2 (à partir de l'hypothèse d'un marché d'abord haussier puis baissier)

	Valeurs liquidatives de SOGÉCRISTAL 2 en cours de vie à un instant donné									
	instant t1	instant t2	instant t3	instant t4	instant t5	instant t6	instant t7	instant t8	instant t9	échéance
Valeur liquidative de SOGÉCRISTAL 2 : La valeur liquidative de référence est de 100 €	110	115	130	145	155	160	175	155	150	148,75
Effet Cliquet : 85% de la valeur liquidative	93,50	97,75	110,50	123,25	131,75	136,00	148,75	131,75	127,50	
Valeur minimum de remboursement à l'échéance : Le maximum entre 100% de la valeur liquidative de référence et 85% de la plus haute valeur liquidative.	100	100	110,50	123,25	131,75	136,00	148,75	148,75	148,75	

La valeur liquidative de SOGÉCRISTAL 2 est de 110€. Elle ne permet pas de "cliqueter" un niveau de valeur liquidative supérieur à celui de la date de référence. A cette date, votre capital minimum garanti à l'échéance est égal à votre capital investi à la date de référence soit 100 €<sup>(2)</sup>.

La valeur liquidative de SOGÉCRISTAL 2 est de 130€. Elle permet de "cliqueter" un niveau de valeur liquidative supérieur à celui de la date de référence. A cette date, votre capital minimum garanti à l'échéance sera de 110,50 € pour un investissement initial de 100 €<sup>(2)</sup>.

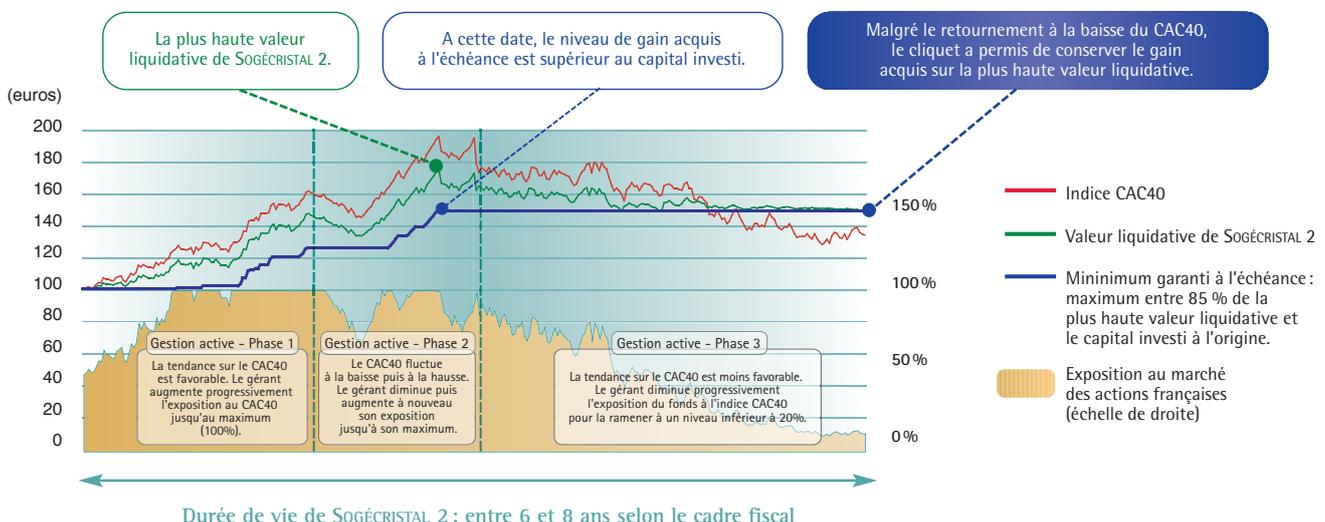
Cette valeur liquidative de 175€ est la plus haute constatée sur toute la durée de vie de SOGÉCRISTAL 2. Elle servira de base au calcul de votre capital garanti à l'échéance qui, grâce à l'effet cliquet, sera au moins égal à 148,75€.

Pour un capital net investi de 100€, le remboursement minimum à l'échéance sera égal au montant le plus élevé entre :

- La valeur liquidative à la date de référence soit : 100 €<sup>(2)</sup>
- et
- 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par SOGÉCRISTAL 2 (85% x 175) soit : 148,75 €

**Dans notre exemple, le remboursement minimum à l'échéance serait de : 148,75 €**

### Illustration de la gestion active (pour un capital investi de 100 €)<sup>(2)</sup>



(1) Les illustrations ne sont fournies qu'à titre d'exemple, elles ne peuvent refléter aucune performance passée ou future.  
(2) Hors commission de souscription ou frais sur versement.

● Société de gestion :	- Pargesfonds
● Classification AMF :	- OPCVM diversifié
● Affectation des revenus :	- Distribution et/ou capitalisation
● Durée de placement recommandée :	- 8 ans
● Valeur liquidative de référence servant au calcul de la garantie :	- La plus haute valeur liquidative constatée entre la date de création du FCP, le 28 juin 2005 et le 09 septembre 2005 inclus <sup>(2)</sup> .
● Période de souscription :	- Du 28 juin au 05 septembre 2005 (18h30)
● Dates et niveaux de garanties :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 09 septembre 2009 au 08 septembre 2010 inclus : le maximum entre 80% de la valeur liquidative de référence et 65% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2009 inclus.</li> <li>- Du 09 septembre 2010 au 08 septembre 2011 inclus : le maximum entre 85% de la valeur liquidative de référence et 70% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2010 inclus.</li> <li>- Du 09 septembre 2011 au 08 septembre 2012 inclus : le maximum entre 90% de la valeur liquidative de référence et 75% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2011 inclus.</li> <li>- Du 09 septembre 2012 au 08 septembre 2013 inclus : le maximum entre 95% de la valeur liquidative de référence et 80% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2012 inclus.</li> <li>- Le 09 septembre 2013 : le maximum entre 100% de la valeur liquidative de référence et 85% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2013 inclus.</li> </ul>
● Minimum de souscription :	- Ceux des contrats d'assurance vie <sup>(4)</sup>
● Valeur liquidative d'origine :	- 100 euros
● Périodicité de la valeur liquidative :	- Quotidienne <sup>(3)</sup>
● Commission de souscription :	- Néant pour le FCP <sup>(4)</sup> pour toute souscription effectuée jusqu'au 05/09/2005 (18h30). 5% au delà
● Droit de sortie :	- Néant
● Frais de gestion :	- 1,45 % TTC maximum par an pour le FCP <sup>(4)</sup>
● Information porteurs sur la gestion du fonds :	- Annuelle
● Code ISIN :	- FRO010198457
● Risque de change :	- Non
● Objectif de gestion :	<p>Le FCP a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de profiter partiellement de la hausse des grandes valeurs françaises via une exposition à l'indice CAC40,</li> <li>- d'offrir différents niveaux de garanties : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une garantie totale du capital investi à l'échéance, le 09/09/2013<sup>(5)</sup>,</li> <li>- des niveaux croissants de protection du capital investi (hors commission de souscription) de la 4<sup>ème</sup> date anniversaire de la date de référence à la fin de la 8<sup>ème</sup> année.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'objectif de ces garanties est de limiter la dépréciation des actifs en cas d'éventuelle évolution défavorable des marchés actions français dans les conditions décrites à la rubrique "Garantie" du prospectus.</p>
● Economie du FCP :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le porteur de parts souscrivant à ce FCP recherche une participation à la hausse du marché actions français via l'indice CAC40.</li> <li>- Il bénéficie d'une garantie totale du capital à l'échéance, soit 8 ans, ou de protections croissantes à partir de la 4<sup>ème</sup> année. En contrepartie de la garantie du capital, le porteur accepte de ne pas bénéficier de la totalité de la performance du marché actions français.</li> </ul>
● Synthèse des avantages du FCP pour le porteur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le client bénéficie d'une garantie totale du capital (hors commission de souscription) à maturité.</li> <li>- Le client bénéficie chaque année à compter du 09/09/2009<sup>(5)</sup> de niveaux croissants de protection du capital investi.</li> <li>- Un niveau de participation à la hausse du marché des actions françaises, via une exposition à l'indice CAC40 optimisée en permanence sous la contrainte de la garantie.</li> <li>- Le système de cliquet permet de rehausser le niveau de garantie en fonction des performances du CAC40 et de limiter l'impact d'une baisse ultérieure des marchés actions.</li> <li>- La valeur liquidative finale à la date d'échéance sera au moins égale à 85% de la plus haute des valeurs liquidatives quotidiennes observées à compter de la date de référence (soit le 09/09/2005)<sup>(5)</sup>.</li> </ul>
● Synthèse des inconvénients du FCP pour le porteur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La garantie de 100 % du capital investi (hors commission de souscription) n'est accordée qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'au 05/09/2005 (18h30)<sup>(5)</sup> et conservant leurs parts jusqu'au 09/09/2013<sup>(5)</sup> et ce, dans les conditions décrites à la rubrique « Garantie » du prospectus.</li> <li>- Les différents niveaux de protection du capital ne sont réalisables qu'à compter du 09/09/2009<sup>(5)</sup>.</li> <li>- La hausse de l'indice CAC40 peut ne bénéficier au porteur que de manière partielle. La gestion du FCP n'est donc pas indiciaire.</li> <li>- Dans le cas d'une baisse de la performance de l'indice CAC40, le pourcentage de participation du FCP à un éventuel rebond des marchés sera faible, voire nul, en raison de la réduction de l'exposition à cet indice. Le fonds pourra être exposé uniquement aux actifs "non risqués" si les conditions de marché et/ou de garantie le requièrent. Il existe un risque de monétarisation du fonds.</li> <li>- Le FCP n'a pas pour objectif d'avoir la même performance que l'indice CAC40. En raison de la gestion mise en œuvre, la performance du FCP le 09/09/2013<sup>(5)</sup> (date d'échéance) sera différente de la performance du CAC40.</li> </ul>

(1) SOGÉCRISTAL 2 Garanti et SOGÉCRISTAL 2 Garanti Assurance sont des Fonds Communs de Placement (FCP) ayant fait l'objet d'un agrément AMF en date du 27/05/2005.

Du fait de leur simplification, ces informations sont inévitablement partielles et ne peuvent dès lors avoir valeur contractuelle. Toute souscription se fait sur la base du prospectus simplifié en vigueur qui vous sera remis par votre Conseiller.

(2) Pendant la période comprise entre la date de création des FCP et le 09/09/2005 inclus, les valeurs liquidatives des FCP évolueront selon un rendement proche du marché monétaire (EONIA).

(3) Sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris.

(4) Le FCP SOGÉCRISTAL 2 Garanti Assurance n'est accessible que dans le cadre de certains contrats de Sogecap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation du Groupe Société Générale, selon les modalités habituelles (minimum de souscription et frais sur versements prévus par le contrat d'assurance et frais de gestion spécifiques pour ce support).

(5) Si cette date n'est pas un jour de bourse à Paris ou n'est pas un jour de cotation ou publication de l'Indice CAC40 ou est un jour férié légal en France, le premier jour suivant.

# SOGÉCRISTAL 2 Garanti en bref<sup>(1)</sup>

⊙ Société de gestion :	- SG AM Alternative Investments
⊙ Classification AMF :	- OPCVM diversifié
⊙ Affectation des revenus :	- Capitalisation
⊙ Durée de placement recommandée :	- 6 ans
⊙ Valeur liquidative de référence servant au calcul de la garantie :	- La plus haute valeur liquidative constatée entre la date de création du FCP, le 28 juin 2005 et le 09 septembre 2005 inclus <sup>(2)</sup> .
⊙ Période de souscription :	- Du 28 juin 2005 au 05 septembre 2005 (18h30)
⊙ Dates et niveaux de garanties :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Du 09 septembre 2008 au 08 septembre 2009 inclus : le maximum entre 85% de la valeur liquidative de référence et 70% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2008 inclus.</li><li>- Du 09 septembre 2009 au 08 septembre 2010 inclus : le maximum entre 90% de la valeur liquidative de référence et 75% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2009 inclus.</li><li>- Du 09 septembre 2010 au 08 septembre 2011 inclus : le maximum entre 95% de la valeur liquidative de référence et 80% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2008 inclus.</li><li>- Le 09 septembre 2011 : le maximum entre 100% de la valeur liquidative de référence et 85% de la plus haute valeur liquidative constatée entre le 09 septembre 2005 inclus et le 09 septembre 2011 inclus.</li></ul>
⊙ Minimum de souscription initial :	- 500 euros hors commission de souscription
⊙ Minimum de souscription ultérieur :	- 50 euros hors commission de souscription
⊙ Valeur liquidative d'origine :	- 100 euros
⊙ Périodicité de la valeur liquidative :	- Quotidienne <sup>(3)</sup>
⊙ Commission de souscription :	- 3% pour toute souscription effectuée jusqu'au 05/09/2005 (18h30). 5% au-delà.
⊙ Droit de sortie :	- Néant
Frais de gestion :	- 1,45% TTC maximum
⊙ Information porteurs sur la gestion du fonds :	- Annuelle
⊙ Code ISIN :	- FR0010198440
⊙ Risque de change :	- Non
⊙ Objectif de gestion :	<p>Le FCP a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de profiter partiellement de la hausse des grandes valeurs françaises via une exposition à l'indice CAC40.</li><li>- d'offrir différents niveaux de garanties :<ul style="list-style-type: none"><li>- une garantie totale du capital investi à l'échéance, le 09/09/2011<sup>(5)</sup>,</li><li>- des niveaux croissants de protection du capital investi (hors commission de souscription) de la 3<sup>ème</sup> date anniversaire de la date de référence à la fin de la 6<sup>ème</sup> année.</li></ul></li></ul> <p>L'objectif de ces garanties est de limiter la dépréciation des actifs en cas d'éventuelle évolution défavorable des marchés actions français dans les conditions décrites à la rubrique "Garantie" du prospectus.</p>
⊙ Economie du FCP :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le porteur de parts souscrivant à ce FCP recherche une participation à la hausse du marché actions français via l'indice CAC40.</li><li>- Il bénéficie d'une garantie totale du capital à l'échéance, soit 6 ans, ou de protections croissantes à partir de la 3<sup>ème</sup> année. En contrepartie de la garantie du capital, le porteur accepte de ne pas bénéficier de la totalité de la performance du marché actions français.</li></ul>
⊙ Synthèse des avantages du FCP pour le porteur :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le client bénéficie d'une garantie totale du capital (hors commission de souscription) à maturité.</li><li>- Le client bénéficie chaque année à compter du 09/09/2008<sup>(5)</sup> de niveaux croissants de protection du capital investi.</li><li>- Un niveau de participation à la hausse du marché des actions françaises, via une exposition à l'indice CAC40 optimisée en permanence sous la contrainte de la garantie.</li><li>- Le système de cliquet permet de rehausser le niveau de garantie en fonction des performances du CAC40 et de limiter l'impact d'une baisse des marchés actions.</li><li>- La valeur liquidative finale à la date d'échéance sera au moins égale à 85% de la plus haute des valeurs liquidatives quotidiennes observées à compter de la date de référence (soit le 09/09/2005)<sup>(5)</sup>.</li></ul>
⊙ Synthèse des inconvénients du FCP pour le porteur :	<ul style="list-style-type: none"><li>- La garantie de 100 % du capital investi (hors commission de souscription) n'est accordée qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'au 05/09/2005 (18h30)<sup>(5)</sup> et conservant leurs parts jusqu'au 09/09/2011<sup>(5)</sup> et ce, dans les conditions décrites à la rubrique "Garantie" du prospectus.</li><li>- Les différents niveaux de protection du capital ne sont réalisables qu'à compter du 09/09/2008<sup>(5)</sup>.</li><li>- La hausse de l'indice CAC40 peut ne bénéficier au porteur que de manière partielle. La gestion du FCP n'est donc pas indiciaire.</li><li>- Dans le cas d'une baisse de la performance de l'indice CAC40, le pourcentage de participation du FCP à un éventuel rebond des marchés sera faible, voire nul, en raison de la réduction de l'exposition à cet indice. Le fonds pourra être exposé uniquement aux actifs "non risqués" si les conditions de marché et/ou de garantie le requièrent. Il existe un risque de monétarisation du fonds.</li><li>- Le FCP n'a pas pour objectif d'avoir la même performance que l'indice CAC40. En raison de la gestion mise en œuvre, la performance du FCP le 09/09/2011<sup>(5)</sup> (date d'échéance) sera différente de la performance du CAC40.</li></ul>